



STUCKY *info*

Fiche technique mains courantes

1 Bases légales

¹ Les bases légales et les recommandations pour les bâtiments privés et publics sont définies par les cantons ou par les communes. Une main courante doit être installée à partir de deux ou cinq marches d'escalier (en fonction du type de bâtiment). La norme SIA 500 s'applique dans toute la Suisse. La norme relative aux constructions sans obstacles est une obligation pour les maîtres d'ouvrage. Des mains courantes sont prescrites dans les exemples suivants de l'ordre du domaine public:

- | | | |
|---------------|---------------------------------|---------------------------|
| • hôtels | • cinémas | • surfaces commerciales |
| • restaurants | • hôpitaux | • installations sportives |
| • théâtres | • établissements médico-sociaux | • parkings ouverts |

Les mains courantes sont recommandées également dans les maisons individuelles à usage personnel, de l'ordre du domaine privé. La plupart des cantons se fondent sur la norme SIA 358. Cette norme définit où les mains courantes doivent être installées et comment elles doivent être conçues. Des informations détaillées figurent dans la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du canton concerné.

2 BPA (Bureau de prévention des accidents)

² En tant que centre de compétences, le BPA effectue des recherches et émet des recommandations dans le but de réduire le nombre d'accidents graves en Suisse. Chaque année, près de 53'000 personnes se blessent en tombant dans un escalier. Les escaliers font donc partie des «points chauds» en matière d'accidents. Les marches ou garde-corps inadéquats, les revêtements de sol glissants, l'absence de mains courantes, un contraste insuffisant ou un mauvais éclairage sont généralement à l'origine des chutes dans les escaliers. Les garde-corps qui ne correspondent pas à l'état de la technique peuvent aussi en être une cause. Pour garantir la construction d'escaliers sécurisés, le BPA a rassemblé toutes les informations importantes dans sa documentation technique «Escaliers».

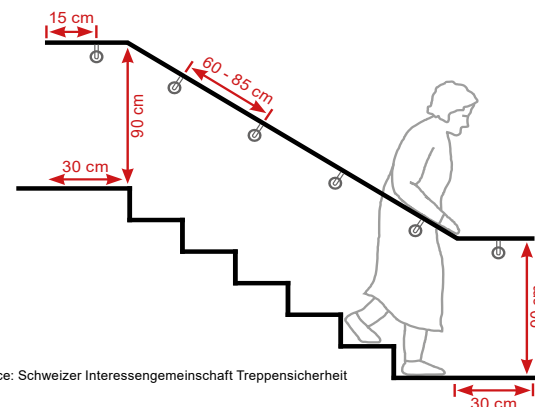
3 SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents)

³ Une main courante représente la meilleure mesure pour empêcher une chute dans les escaliers. Vous êtes dans l'obligation de faire installer une main courante sur les escaliers comportant cinq marches ou plus. La Suva recommande d'en installer une même pour des escaliers moins hauts.

4 Consignes de montage

Les indications suivantes s'appliquent aux mains courantes en bois en intérieur. Les instructions suivantes sont tirées des sources mentionnées:

- Contraste de couleur par rapport au mur, afin que la main courante soit bien visible.
- Diamètre de 40 mm à 50 mm.
- Montage des supports de main courante depuis le bas pour une sécurité de préhension sans interruption à des intervalles de 60 cm à 85 cm.
- Distance par rapport au mur d'au moins 5 cm.
- Hauteur de montage au nez de marche d'au moins 90 cm, mesurée depuis le bord supérieur de la main courante.
- La main courante doit être montée sans interruption sur toute la longueur de l'escalier, y compris par-dessus les podiums et ouvertures de fenêtres.
- La main courante doit être amenée à 30 cm au-dessus de la première et de la dernière marche.
- Pour les escaliers dont la largeur de volée est de 150 cm ou plus et qui sont empruntés par des personnes physiquement limitées et fragiles, des mains courantes sont nécessaires des deux côtés.



Source: Schweizer Interessengemeinschaft Treppensicherheit

5 Références

¹ bauszene.ch/wo-braucht-es-handlaeufe-gelaender/

² bfu.ch/fr/conseils/escaliers

³ suva.ch/fr-ch/prevention/par-danger/materiaux-rayonnements-et-situations-a-risque